

Nombre de conseillers titulaires : 151

Nombre de conseillers présents : 82

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre d'absents excusés : 54

1 - Finances

• Dissolution du budget Caisse des Écoles

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de procéder à la dissolution de la Caisse des Écoles et décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 1 714,95 € dans le budget général en recettes de fonctionnement et le déficit d'investissement soit 360,90 € sur le budget général en dépenses d'investissement.

• Décision Modificative n°1 - Budget Général

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents, la décision modificative n° 1 du budget général 2019 ci dessous :

Décision Modificative n° 1 Budget Général						
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Section de Fonctionnement	Dépenses		023	023	01	361,00
			022	022	020	1 354,00
		TOTAL DES DÉPENSES				
	Recettes		002	002	01	1 714,95
			77	778	020	0,05
TOTAL DES RECETTES					1 715,00	
Section d' Investissement	Dépenses		001	001	01	360,90
			020	020	020	0,10
		TOTAL DES DÉPENSES				
	Recettes		021	021	01	361,00
TOTAL DES RECETTES					361,00	

• Complément subvention 2019 - École de Musique

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer pour l'année 2019 une subvention complémentaire de 1 350,13€ à l'école de musique du Val d'Èvre.

• Admissions en non valeurs et créances éteintes Budget Général

Le Conseil Municipal prononce à la majorité des membres présents, l'admission en non valeur pour les personnes n'ayant pas acquitté leurs diverses créances dont le détail est défini ci-dessous :

- créances effacées par un jugement dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel ou pour une clôture insuffisance sur actif sur RJ-LJ : 413,05 €,
- créances irrécouvrables (personnes disparues / certificat d'irrécouvrabilité) : 4 060,77 €.

2 - Ressources Humaines

• Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal modifie à la majorité des membres présents, le tableau des effectifs avec le renouvellement d'un poste non permanent d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique à 17/35ème pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2019 et la création d'un poste (6/20ème) non permanent d'agent culturel sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique, ouvert sur une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2019.

3 - Affaires Réglementaires

• Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 6 € par formulaire "feuille logement" rempli,
- 150 € pour la tournée de reconnaissance,
- 40 € par demi-journée de formation (soit 80 € pour les 2 demi-journées),
- indemnités kilométriques pour remboursement des frais réels de déplacement (sur barème administratif).

• Mise à disposition de salles dans le cadre des élections municipales de 2020

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, la mise à disposition à titre gratuit des salles communales et de leurs équipements audio et vidéo s'y trouvant, aux candidats ou groupes politiques dans le cadre des élections municipales 2020.

4 - Aménagement

• Avis SCOT Pays du Vignoble Nantais

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents, un avis favorable au projet de modification n° 1 du SCoT du Pays du Vignoble Nantais.

• Création servitude sur terrain privé communal pour desserte à l'assainissement collectif - Le Moulinard au Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents, un avis favorable à l'inscription de la servitude sur le domaine public par un acte notarié, pris en charge par les demandeurs, propriétaires des parcelles C215 et C218.

• Déclassement domaine privé de la commune - Parking mairie et école du Fuilet

Le Conseil Municipal procède à la majorité des membres présents, au classement dans le domaine public communal routier, des parcelles B597 (447m²) et B1161 (290m²) situées rue de la Mairie au Fuilet, étant donné que cet espace est aménagé en voie de circulation pour accéder au parking de la mairie et de l'école et que par conséquent son usage direct du public est avéré.

• Acquisition bande de terrain avenue de la Bellière à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 1930 (2 047m²), pour une superficie approximative de 375 m² qui sera définie par un bornage, au prix de 7,50€/m², afin de desservir ultérieurement la parcelle AH 275 et de régulariser l'implantation du poste de relevage. Les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

• Acquisition parcelle rue des Vignes Rouges à La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'acquisition d'une parcelle cadastrée 33 A 1929 pour une contenance de 3 m² (cadastrée avant bornage 33 A 1395) à titre gratuit, avec frais d'acte à la charge de la commune.

• Classement de voirie rue des Vignes Rouges à La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal procède à la majorité des membres présents, au classement dans le domaine public communal routier, des parcelles A1927 (151m²) et A1929 (3m²) situées au croisement de la rue de la Rablaie et de la rue des Vignes Rouges à la Boissière sur Èvre. En effet, sur cet espace à usage de circulation est aménagé, depuis des années, un carrefour et que par conséquent, son usage direct du public est avéré.

• Vente bande de terrain rue des Tournesols au Fuilet

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de céder une bande d'environ 280 m² (qui sera définie par bornage) de la parcelle B1773 (1 619 m²), aujourd'hui utilisée au titre d'espaces verts plantés relevant du domaine privé de la commune, pour la somme de 5 €/m² avec prise en charge par la commune des frais de bornage et par les acquéreurs des frais d'acte.

- **Désaffectation et déclassement de l'ex école Villeneuve au Fief-Sauvin**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de procéder à la désaffectation et au déclassement de l'immeuble situé 13 rue du Muguet au Fief-Sauvin.

- **Vente ex école Villeneuve au Fief-Sauvin**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la vente de ce bien à 97 000 € net vendeur avec frais d'agence et frais notariés à la charge de l'acquéreur.

- **Enquête publique création 2x2 voies RD 752 entre Saint-Pierre-Montlimart et Beaupréau**

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents, un avis favorable au dossier d'enquête publique, et exprime le fait qu'il ne peut s'agir qu'une première étape à une meilleure desserte du territoire et qu'une réflexion globale doit être engagée sur son désenclavement global, notamment dans la partie ouest, en direction de la Loire. Il est ajouté que la commune affirme la volonté de Montrevault-sur-Èvre, en concertation avec Beaupréau-en-Mauges, d'une desserte du Fief-Sauvin par un classement de la route du vigneau en RD.

5 - Environnement

- **Installations classées - GAEC du Thouet à Mauges-sur-Loire**

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents, un avis favorable au projet du GAEC du Thouet demandant d'exploiter un élevage de 270 vaches laitières sur le site de la Saonerie.

- **Accueil exposition « Forces de la nature »**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la signature de la convention pour la mise à disposition à titre gratuit par le département de l'exposition intitulée « Force de la nature ».

6 - Assainissement

- **PAC - Participation travaux en cas de raccordement**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le tarif de la PFAC applicable au 1^{er} janvier 2020, à savoir 2 000 € ainsi que les modalités de facturation, et décide de maintenir pour les demandes de raccordement antérieures à 2020 des tarifs en vigueur au moment de la demande.

- **Tarif 2020 redevance assainissement collectif**

Le Conseil Municipal,

- approuve à la majorité des membres présents, les tarifs cibles de la redevance d'assainissement collectif, rappelés ci-après :

- Part fixe : 45,00 € HT

- Part variable : progressive et en trois tranches de consommation :

→ 1^{ère} tranche : de 0 à 30 m³ : 1,25 € HT ;

→ 2^{ème} tranche : de 31 à 210 m³ : 1,40 € HT ;

→ 3^{ème} tranche : à partir du 211^{ème} m³ : 1,65 € HT.

- approuve les tarifs de la redevance d'assainissement collectif, applicables en 2020, rappelés ci-après :

- Part fixe : 45,00 € HT

- Part variable : progressive et en trois tranches de consommation :

→ 1^{ère} tranche : de 0 à 30 m³ : 1,25 € HT ;

→ 2^{ème} tranche : de 31 à 210 m³ : 1,35 € HT ;

→ 3^{ème} tranche : à partir du 211^{ème} m³ : 1,40 € HT.

- approuve le dispositif de convergence ci-après :

	Part fixe dès 2020	2020				2021			
		Tranche1	Tranche 2	Tranche 3	Hausse/an	Tranche1	Tranche 2	Tranche 3	Hausse/an
Montrevault-sur-Èvre	45,00 €	1,25 €	1,35 €	1,40 €	23,60 €	1,25 €	1,40 €	1,40 €	3,10 €

	2022				Total
	Tranche1	Tranche 2	Tranche 3	Hausse/an	
Montrevault-sur-Èvre	1,25 €	1,40 €	1,65 €	- €	26,70 €

7 - Réseaux - SIEML

• Rénovation éclairage des terrains de football 2019

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour le remplacement de divers matériels d'éclairage des terrains de foot pour un montant de 18 364,90 € Net de taxe :

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP083-19-209	MONTREVAULT SUR ÈVRE (Chaudron-en-Mauges)	Rempl. lampes et herse sur les points 299-298 - Stade	3 513,90 €	75%	2 635,43 €
EP137-19-66	MONTREVAULT SUR ÈVRE (Le Fief-Sauvin)	Rempl. Armoire, lampes, projecteur - terrain stabilisé	9 155,36 €	75%	6 866,52 €
EP137-19-65	MONTREVAULT SUR ÈVRE (Le Fief-Sauvin)	Rempl. Lampes, armoire de commande - Terrain Herbe	5 880,23 €	75%	4 410,17 €
EP145-19-160	MONTREVAULT SUR ÈVRE (Le Fullet)	Rempl. lampes du stade en herbe et en stabilisé	3 631,01 €	75%	2 723,26 €
EP324-19-55	MONTREVAULT SUR ÈVRE (La Salle-et-Chapelle-Aubry)	Remplacement des lampes du stade	2 306,03 €	75%	1 729,52 €

• Travaux d'éclairage Bibliothèque Saint Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours pour l'opération de travaux d'éclairage à la bibliothèque de Saint Quentin en Mauges pour un montant de 28 020,63 €.

• Effacement de réseau au Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours pour l'opération d'effacement de réseaux au Fief-Sauvin à hauteur de 17 036,52 € au titre des opérations d'effacement de réseaux et 8 496,00 € TTC au titre des opérations de réseaux téléphoniques.

• Aménagement sécuritaire carrefour RD 143-152 à La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours pour l'opération d'aménagement sécuritaire du carrefour RD 143-152 à hauteur de 4 282,24 €.

• Remplacement prises guirlandes Montrevault - St-Pierre-Montlimart et St Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours pour l'opération de remplacement des prises de guirlandes à hauteur de 1 532,92 € net de taxe.

• Dépannages 2018/2019

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages réalisées entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019 sur le réseau de l'éclairage public pour un montant de 10 350,82 € TTC.

- **Plus-value pour mise en place de déclenchement automatique sur 5 candélabres**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours pour la plus-value liée à la mise en place de déclenchement automatique sur 5 candélabres au Fuiet pour un montant de 1 461,56€ net de taxe.

8 - Culture

- **Convention avec la DSDEN pour Intervention Musicale en Milieu Scolaire**

Le Conseil Municipal autorise à la majorité des membres présents, la signature d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'éducation Nationale du Maine-et-Loire concernant les interventions musicales dans les écoles de la commune.

9 - Vie associative

- **Adhésion au Réseau National des Maisons d'Associations**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'adhésion au Réseau National National des Maisons des Associations.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 25 Novembre 2019 à 20 heures 30